

LE CRPV GUYANE

Le Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane (CRPV Guyane) est une association intervenant auprès des acteurs de la politique de la ville (élus, techniciens, associations...) sur différentes thématiques liées aux grands enjeux du territoire : jeunesse, santé, prévention de la délinquance, de médiation sociale, participation des habitants, renouvellement urbain et habitat, accès au droit et lutte contre les discriminations et questions relatives à l'intégration...

Ses missions

- Espace d'information, de réflexion, de débats et de production de connaissance
- Ingénierie de formation, outil de qualification des acteurs et d'animation de réseaux
- Capitalisation et diffusion des connaissances
- Expérimentations, accompagnement de projets et études

EXPERIMENTATION DE MEDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE

2017 - 2020

CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE DE GUYANE

Les partenaires nationaux du projet



Les partenaires locaux du projet



12, rue du 14 Juillet
B.P 691 CAYENNE CEDEX

Tel: 05.94.28.79.43
Fax: 05.94.28.79.44

www.crpv-guyane.org
crpv-guyane@gmail.com

■ Origine du projet

Forces d'une expérimentation locale de médiation sociale en milieu scolaire sur l'année scolaire 2015/2016 avec le déploiement de deux médiateurs sur deux collèges : Albert LONDRES à Saint Laurent du Maroni et Paul KAPEL à Cayenne, les partenaires du territoire ont souhaité poursuivre et étendre l'expérimentation à d'autres établissements en Guyane, en intégrant l'expérimentation nationale.

France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale et ses adhérents ont élaboré un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire entre 2012 et 2014. Les impacts positifs de ce dispositif ont conduit à son déploiement dans des territoires prioritaires avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de fondations d'entreprise.

Portée par le Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane, l'expérimentation déclinée en Guyane, est pilotée par la Préfecture de Guyane avec l'appui du Rectorat.

■ La Médiation sociale

« Processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

Définition adoptée, en 2000, lors du séminaire européen organisé par la DIV.



■ La nature du dispositif

Création d'un poste de médiateur-trice social(e), sur un site scolaire comprenant 1 collège et 1 ou 2 école(s) élémentaire(s) et leur environnement.

« Par notre présence et notre disponibilité, nous faisons beaucoup en complémentarité avec les autres membres de l'équipe pédagogique : détecter un quiproquo, remarquer un enfant à l'écart ou même aller à la rencontre d'un élève submergé par ses émotions est un pas vers la prévention d'un conflit ou la résolution d'un problème. La plus-value du médiateur est là : il se trouve là où l'on ne semble que passer, il écoute là où l'on semble réprimandé, il conseille là où l'institution peut être perçue comme porteuse de jugements » Kelly JEAN-BAPTISTE, médiatrice sociale en milieu scolaire.

À la rentrée 2019, le dispositif comprend :

- 34 établissements scolaires répartis sur 17 sites scolaires (16 collèges et 18 écoles élémentaires)
- 6 communes en politique de la ville dont 3 couvertes intégralement (SLM, Macouria et Rémire Montjoly)
- 17 médiateurs formés sous statut d'adultes relais

■ 3 axes d'intervention

- Prévenir et gérer les comportements violents, les conflits, les incivilités et le harcèlement,
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage par le développement de la relation école-famille-quartier,
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

■ 5 activités

Le médiateur travaille en complémentarité avec les équipes pédagogiques, sur la base d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action validé par les sites scolaires.

- **Une présence rassurante et dissuasive** à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, pour identifier et prévenir,
- **Prévention et gestion des conflits** par les techniques de la médiation,
- **Accompagnement complémentaire des élèves** et des familles sur les questions de **décrochage, de comportement, de mal-être ou de harcèlement**,
- Mise en place **d'actions de sensibilisation et de projets participatifs** pour valoriser le potentiel des élèves et les impliquer dans la vie de leur établissement,
- **Médiation par les pairs** pour rendre les élèves acteurs du bien-être à l'école et favoriser leur épanouissement personnel.

■ 6 thématiques clés

- Lutte contre le harcèlement
- Lutte contre le décrochage et l'absentéisme
- Lien école-famille
- Liaison école-collège
- Lien école-territoire
- Bien vivre ensemble à l'école

■ Perspectives

Le CRPV Guyane porte cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2020 puis la confiera à une structure professionnelle de médiation sociale. Le centre de ressources a vocation à incuber de nouvelles formes d'interventions, à expérimenter des dispositifs nouveaux en garantissant les conditions sine qua non de leurs réussites. Répondre aux enjeux du territoire, professionnaliser les interventions, évaluer les impacts, mobiliser et animer le partenariat nécessaire au déploiement des projets.

Au regard de l'ampleur des besoins de médiation en milieu scolaire, l'attention est portée sur la qualité de la démarche de médiation sociale via la formation et l'ingénierie de projet, et la recherche de mutualisation des coûts dans un contexte contraint. Afin d'assurer la pérennisation de l'expérimentation, un travail est mené autour de la préfiguration d'une structure sur un modèle associatif à vocation régionale avec des possibilités de territorialisation (notamment l'Ouest), dont les statuts permettraient d'assurer une gouvernance multi partenariale.

■ La journée d'un médiateur

Habituellement ma journée se déroule de 7h à 17h30 avec une pause de 1 heure.

7h15 : Je débute ma journée de travail par une présence active de proximité aux abords du collège, où j'en profite pour observer les élèves et créer du lien.

8h : Je rencontre la CPE pour faire un point de situation et pour savoir si elle a des orientations (urgentes ou pas) à me confier.

9h : Réunion avec le PRE (Projet de réussite éducative), le DSU (développement social urbain) et le CCAS (centre communal d'action social urbain) à la Mairie concernant la mise en place d'un atelier Café des Parents.

11h : Une professeure accompagne une fille de 6ème à mon bureau pour une écoute concernant ses problèmes à la maison. Un relais sera fait en direction de l'assistance sociale.

12h : Je reçois en entretien une fille de 4ème exclue de cours, suite à des difficultés de comportement.

13h30 : À l'école, j'effectue une présence active de proximité à la grille pour analyser les interactions entre les élèves et leurs comportements aux abords de l'établissement ;

13h40 : Réalisation d'une affiche sur le harcèlement avec un petit groupe constitué de 3 garçons et deux filles de classe de CM2.

14h35 : Lors de la récréation, le directeur me présente deux garçons de CM1 et CM2 en pleurs pour une gestion de conflit. J'organise un temps d'écoute puis propose une médiation.

15h40 : À la demande du directeur, Je fais une visite à domicile auprès de la mère d'un garçon qui semble être en décrochage scolaire. L'enseignant ne l'avait pas rencontré depuis le début de l'année.

En plus, je dégage 3h par semaine dans mon planning, pour noter mes différentes activités sur le logiciel de reporting et d'évaluation.

Martine NEEMAN, médiatrice sociale en milieu scolaire